

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 20 août 2019

Lieu : siège social - 20 h.

Votants :

| | | |
|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Bannans | Claude Dussouillez | X |
| | Louis Girod | X |
| Bonnevaux | Monique Brulport | X |
| | Jean-Louis Néault | X |
| Boujailles | Gérard Paulin | X |
| | Fabrice Picard | X |
| Bouverans | Rémi Débois | X |
| | Cyril Valion | X |
| Bulle | Michel Gresset | X |
| | Dominique Ménétrier | X |
| Courvières | Bernard Girard | X |
| | Eric Liégeon | X |
| Dompierre les | Michel Beauque | Pouvoir à JC Trouttet |
| Tilleuls | Jean-Claude Trouttet | X |

| | | |
|---------------------------|----------------------|--------------------------|
| Frasne | Philippe Alpy | X |
| | Isabelle Elisabeth | Pouvoir à B. Trouttet |
| | Maud Franey-Saillard | Pouvoir à H. Poulin |
| | Guy Perrin | Pouvoir à D. Vallet |
| | Hélène Poulin | X |
| | Bruno Trouttet | X |
| | Denis Vallet | X |
| La Rivière Drugeon | Hervé Claudet | X |
| | Jérémy Lonchamp | X |
| | Christian Vallet | X |
| | Yannick Vuittenez | X |
| Vaux et Chantegrue | Pascal Lanquetin | X |
| | Xavier Vionnet | X |

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Ordre du jour :

ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

En préambule, Mr Claude Dussouillez explique les raisons qui l'ont conduit à démissionner.

1) - ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

M. Gérard PAULIN, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, préside la séance en vue de l'élection du président, précisant que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Les membres du conseil communautaire ont choisi pour secrétaire de séance Mr Fabrice PICARD.

Deux assesseurs sont nommés : Messieurs Jérémy LONCHAMPT et Rémi DEBOIS.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Candidat : Monsieur Christian VALLET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Christian VALLET : 26 voix**

Monsieur Christian VALLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Monsieur Christian VALLET a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Élection des Vice-Présidents :

1^{er} Vice-Président, Président de la Commission « Finances – Administration générale » :

Candidat : Monsieur Jean-Louis NEAULT

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Jean-Louis NEAULT : 26 voix**

Monsieur **Jean-Louis NEAULT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et Président de la Commission « Finances – Administration générale ».

Monsieur Jean-Louis NEAULT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2^{ème} Vice-Président, Président des commissions « Sport – Jeunesse - Solidarité », « Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasné-Bouverans » ; « Sites Espaces Naturels Sensibles et Natura 2000 » :

Candidat : Monsieur Philippe ALPY

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Philippe ALPY : 26 voix**

Monsieur **Philippe ALPY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et Président des commissions « Sport – Jeunesse - Solidarité », « Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasné-Bouverans » ; « Sites Espaces Naturels Sensibles et Natura 2000 »

Monsieur Philippe ALPY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3^{ème} Vice-Président, Président des commissions « Infrastructures », « Assainissement », « Tourisme » :

Candidat : Monsieur Gérard PAULIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Gérard PAULIN : 26 voix**

Monsieur **Gérard PAULIN**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et Président des commissions « Infrastructures », « Assainissement », « Tourisme ».

Monsieur Gérard PAULIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Culture - Communication » :

Candidat : Monsieur Dominique MENETRIER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Dominique MENETRIER : 26 voix**

Monsieur **Dominique MENETRIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et Président de la Commission « Culture - Communication ».

Monsieur Dominique MENETRIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Animation » :

Candidat : Monsieur Rémi DEBOIS

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Rémi DEBOIS : 26 voix**

Monsieur **Rémi DEBOIS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et Président de la Commission « Animation ».

Monsieur Rémi DEBOIS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

6^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » :

Candidat : Monsieur Xavier VIONNET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Xavier VIONNET : 26 voix**

Monsieur **Xavier VIONNET** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et Président de la Commission « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ».

Monsieur Xavier VIONNET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2) - DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2007-1787 du 20.12.2007, le président peut, par délégation du conseil de communauté, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,
- De fixer, dans la limite de 1 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon qui n'ont pas un caractère fiscal,
- De renouveler l'adhésion aux associations dont la CFD est membre,
- De procéder, dans la limite de 1 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et passer à cet effet les actes nécessaires,
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 350 000 €.
- De prendre toutes décisions concernant la préparation, la présentation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services d'un montant inférieur à 221 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- De recruter, en cas de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26/01/1984, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- De recruter, en cas de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi du 26/01/1984, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

- D'accueillir des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle dont la gratification sera conforme à la réglementation en vigueur,
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- D'intenter au nom de la CFD les actions en justice ou défendre la CFD dans les actions intentées contre elle pour la durée de son mandat pour tout contentieux intéressant la CFD et constituer avocat à cet effet.

Délibération n° 66 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent les délégations au président listées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h et se termine par le verre de l'amitié offert par la CFD.

Le Président,
Christian VALLET

